

PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

Date de la convocation : 17 FEVRIER 2026

Séance ordinaire du VINGT-SIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX

L'an Deux Mil Vingt-Six, le vingt-six février, à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROL Yves, 1^{er} Adjoint, agissant pour le Maire empêché.

Présents : Mmes BORONAT Virginie, CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, NEYROUD Aurélie, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, PELLISSIER Mathieu, ROCHETTE Christian, ROL Yves

Absents : M. PERREAU Sébastien procuration à M. ROL Yves
 M. MONDET Bertrand

Secrétaire de séance : M. BALANSARD François

M. Yves ROL, 1^{er} Adjoint, expose que M. le Maire est absent pour raison de santé et que, conformément au régime de la suppléance, il a convoqué le Conseil Municipal pour permettre la bonne gestion des affaires courantes de la commune.

Il procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance et propose deux points supplémentaires dans les questions diverses :

- Sur demande de Christian ROCHETTE : point sur les travaux de voirie et de collecte des eaux pluviales de la ZI F. Horteur et avancée de la rédaction de la promesse unilatérale de vente Communauté de Communes Terres de Maurienne / Laniakea Waters.

- Information et avis sur le projet d'achat du terrain situé à l'aval de l'usine Johnson Electric par M. ARNOUL.

Cette proposition est validée par le Conseil Municipal.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. François BALANSARD est désigné secrétaire de séance.

2. ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JANVIER 2026

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est arrêté à l'unanimité.

3. FINANCES

- OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 - MODIFICATIONS

Sur proposition de Marie-Andrée CORTESE, Vice-Présidente de la commission « finances », le Conseil Municipal annule les délibérations 2026 01 et 2026 02 et vote l'ouverture des crédits suivants en investissement :

BUDGET COMMUNAL – 03800			
Opération	Dénomination	Article	Crédits ouverts
138	Voirie	2138	10 700 €
169	Zone pour végétaux ZI	2128	7 500 €
	Total		18 200 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – 03802			
Opération	Dénomination	Article	Crédits ouverts
123	Eau	2156	6 000 €
124	Assainissement	2156	24 200 €
	Total		30 200 €

- BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES COMPTEURS GENERAUX

Marie-Andrée CORTESE expose que la durée d'amortissement des biens sur le budget eau et assainissement est de 50 ans. Certains équipements ont une durée de vie inférieure et l'assemblée délibérante peut modifier leur durée d'amortissement en conséquence.

L'agence de l'eau impose le renouvellement des compteurs généraux du réseau d'eau potable tous les 9 ans. Ils sont en cours de renouvellement.

Le Conseil Municipal DECIDE d'amortir les compteurs généraux sur 9 ans.

4 – PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE DE L'ECOLE

Marie-Andrée CORTESE présente le document qui recense :

- les risques
- les points de vigilance
- les plans de d'évacuation ou de confinement en fonction du risque
- les points de mise en sûreté du bâtiment (arrêts d'urgence électricité...)
- les noms et coordonnées des différents acteurs ainsi que leur rôle

Le PPMS a été établi par Mme la Directrice en collaboration avec la DSDEN et vérifié par la mairie.

Le Conseil Municipal VALIDE le PPMS unifié de l'école.

Christian ROCHETTE fait le rapprochement avec le Plan Communal de Sauvegarde dont la lecture ne constitue pas la 1^{ère} action en cas d'urgence.

Il est précisé que des exercices périodiques d'application du PPMS sont organisés à l'école.

Corinne CORVAL indique que le PCS est un document obligatoire et complet qui doit être pris en compte et maîtrisé par les élus en cas de crise. Lors des dernières crues il n'a pas été déclenché. Un exercice été réalisé avec la Préfecture.

5 – RESSOURCES HUMAINES : REVISION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE GESTION DES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL

Depuis 2020, la commune adhère, par convention, au service de gestion des dossiers de retraite des agents relevant de la CNRACL proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie.

Au 1^{er} janvier 2026, des modifications sont apportées à ce service : intégration de trois nouveaux process et augmentation des tarifs. L'avenant correspondant doit être signé.

Le Conseil Municipal AUTORISE M. Yves ROL à signer l'avenant.

6. QUESTIONS DIVERSES

- COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE MAURIENNE :

Christian ROCHETTE indique que :

- le réseau de récupération des eaux de surface créé fin 2025 fonctionne. Le secteur sud qui n'était pas concerné par le projet pose encore problème. Il faudra trouver une solution technique pour évacuer les eaux en direction des étangs.

- les enrobés du virage au droit de l'entreprise Modane Dépannage ont été réalisés.

- le projet de promesse de vente entre la Communauté de Communes et la société Laniakea Waters a été rédigé.

- le bureau des Maires de la Communauté de Communes a validé le principe de création d'une police intercommunale comprenant deux agents assermentés. Le prochain Conseil Communautaire devra se prononcer sur ce dossier.

Marie-France RANCUREL explique que des locaux et un véhicule seront aussi nécessaires.

Mathieu PELLISSIER pense que c'est le rôle de la gendarmerie.

Marie-Andrée CORTESE répond que les gendarmes sont peu disponibles.

Christian ROCHETTE rappelle que lorsqu'il était Président de la Communauté de Communes, il avait refusé de participer financièrement à la construction de la nouvelle gendarmerie de La Chambre car l'Etat ne s'engageait pas sur une amplitude horaire d'ouverture au public. Aujourd'hui, la gendarmerie de La Chambre est rarement ouverte.

- les communes ne sont plus redevables des factures du service périscolaire auprès de DECLICC. La Communauté de Communes a pris la compétence via son CIAS.
- une réunion élus / SNCF Réseau sur les accès Français du Lyon/Turin sera prochainement programmée.

Yves ROL indique que l'accès au terrain de M. ARNOUL traverse le parking situé à l'aval de l'usine Johnson Electric, propriété de la SFTRF. M. ARNOUL souhaite acheter cette parcelle. Le Conseil estime que ce terrain pourrait être utile en cas de reprise de l'usine et souhaite que la commune se porte acquéreur. Il et donne son accord de principe et autorise Yves ROL à effectuer les démarches auprès de la SFTRF. La délibération définitive sera prise lorsque le dossier sera complet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

ARRET DU PROCES-VERBAL	
Arrêté le :	20 MAR. 2026
Publié sur le site internet https://www.saintremydeaurienne.com le :	26 MAR. 2026

Le 1^{er} Adjoint,
Yves ROL
Pour le Maire empêché

Le Secrétaire de séance,
François BALANSARD


